



DIX CONDITIONS POUR LA REUSSITE DE L'ALLAITEMENT MATERNEL

Chaque service de soins de maternité et du nouveau-né devrait:

1. Adopter une politique d'allaitement maternel formulée par écrit et communiquée régulièrement à tout le personnel soignant.
2. Donner à tous les membres du personnel soignant les compétences nécessaires pour mettre en œuvre cette politique.
3. Informer toutes les femmes enceintes des avantages de l'allaitement maternel.
4. Aider les mères à commencer d'allaiter leur enfant dans la demi-heure suivant la naissance.
5. Indiquer aux mères comment pratiquer l'allaitement au sein.
6. Ne donner aux nouveau-nés aucun aliment ni aucune boisson autre que le lait maternel, sauf indication médicale.
7. Laisser l'enfant avec sa mère 24 heures par jour.
8. Encourager l'allaitement au sein à la demande de l'enfant.
9. Ne donner aux enfants nourris au sein aucune tétine artificielle ou sucette.
10. Encourager la constitution d'associations de soutien à allaitement maternel et leur adresser les mères dès leur sortie de l'hôpital ou de la clinique.

